

Alerte et activation des Cump : Procédure régionale

Pour les membres de la filière SSE d'Urg'Ara : Dr Jonathan DUCHENNE

Modérateurs :

Dr Laurent GABILLY – Dr Christine LESPIAUCQ – Dr Marc LATAPPY

Organisation et modalités d'intervention des Cellules d'Urgence Médicopsychologique. Recommandations de la Société française de médecine d'urgence (SFMU) en collaboration avec l'Association de formation et de recherche des cellules d'urgence médicopsychologique - Société française de psychotraumatologie (AFORCUMP-SFP)

Organization and methods of intervention of the Medico-Psychological Emergency Cells French Society of Emergency Medicine (SFMU) guidelines with the contribution of the Association of Formation and Research of Emergency Medico-Psychological Cells and the French Society of Psychotraumatology (AFORCUMP-SFP)



D. Rerbal • N. Prieto • J. Vaux • A. Gloaguen • JP Desclefs • B. Dahan • E. Cesareo • J. Duchenne



Code de la santé publique

- **Partie réglementaire (Articles R1110-1 à R6441-2)**
 - Sixième partie : Etablissements et services de santé (Articles R6111-1 à R6441-2)
 - Livre III : Aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autres services de santé (Articles R6311-1 à D6323-41)
 - Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires (Articles R6311-1 à R6316-6)
 - Chapitre Ier : Aide médicale urgente (Articles R6311-1 à D6311-40)

Section 5 : Cellules d'urgence médico-psychologique (Articles R6311-25 à R6311-32).

5 mars 2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 12 sur 89

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et aux conditions de participation des personnels et professionnels à une cellule d'urgence médico-psychologique

NOR : AFSP1404781A

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé

Direction générale de l'offre de soins

Instruction n° DGS/VSS2/2017/7 du 6 janvier 2017 relative à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psychologique

NOR : AFSP1700790J



ALERTE

Information de l'événement donnée au référent CUMP sans préjuger de sa réponse



ACTIVATION

Mobilisation de la CUMP sans notion de délai



INTERVENTION

Intervention de la CUMP

Que faire quand...

...quelqu'un m'appelle et...

...les pompiers m'appellent et...

...la Préfecture m'appelle et...

...l'ARS m'appelle et...

...ma grand-mère m'appelle et...

...mon collègue m'appelle et...

...mon Directeur m'appelle et...

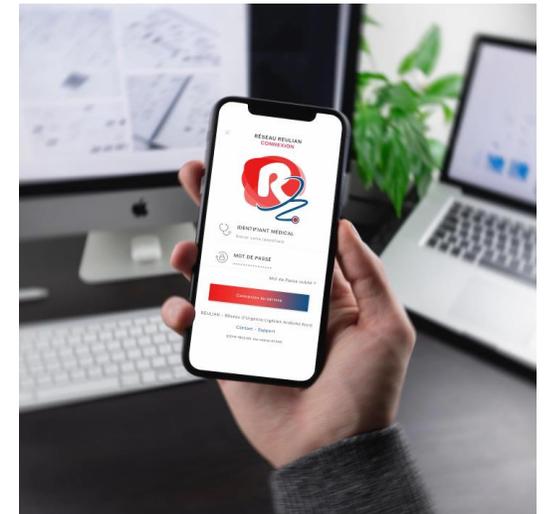
...prononce le mot Cump ?



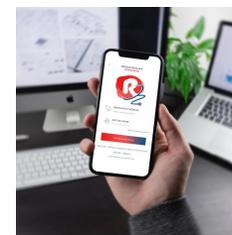
ANTHROPIC



Claude



<https://www.urgences-ara.fr/>

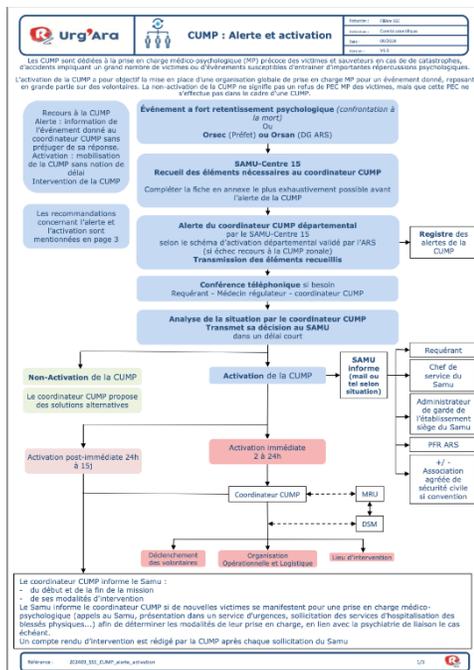


CUMP : Alerte et activation

Rédaction :	Filière SSE
Validation :	Comité scientifique
Date :	09/2024
Version :	V1.0

Les CUMP sont dédiées à la prise en charge médico-psychologique (MP) précoce des victimes et sauveteurs en cas de catastrophes, d'accidents impliquant un grand nombre de victimes ou d'événements susceptibles d'entraîner d'importantes répercussions psychologiques.

L'activation de la CUMP a pour objectif la mise en place d'une organisation globale de prise en charge MP pour un événement donné, reposant en grande partie sur des volontaires. La non-activation de la CUMP ne signifie pas un refus de PEC MP des victimes, mais que cette PEC ne s'effectue pas dans le cadre d'une CUMP.



SAMU-Centre 15
Recueil des éléments nécessaires au coordinateur CUMP

Requiérant (Demandeur de l'intervention de la CUMP)
 Préfecture ARS Médécine sur place SAMU M.C.S. Autre médecin Secours sur place Autres
 - Nom : Fonction : Structure :
 - Adresse :
 - Téléphone :
 - Heure d'appel :

Renseignements primordiaux (transmission METHANE)
 Numéro DRH :

MAJOR INCIDENT : Dimensionnement de l'événement
 Dimension de l'événement :
 Date et heure de survenue :

EXACT LOCALISATION : Localisation exacte
 Evénement multi-site ? Oui Non
 Adresse(s) du (des) lieu(s) de l'événement :

TYPE : type d'événement :

HAZARD : Danger, évolutifité
 NB B C E
 Attention (intervention CUMP après information et accord COPQ)
 Évolutive (mécanisme causal toujours en cours ?)

Nombre	Adoles 2-18 ans	Majeurs > 18 ans	Total	Nombre impliqués / gravés en charge par la CUMP
Décédés				
US				
US				
Impacts				
Traumatismes				

ACCES : Médailles d'Accès
 Lieu PRO :
 Lieu PPM :
 Lieu CAI :

NUMBER : Nombre de victimes
 Bilan victimaire (cf tableaux)

EMERGENCY SERVICES PRESENTS : Moyens sur les lieux
 Demande de redout : alerte de la CUMP en vue d'une intervention

Les impliqués sont-ils informés de la demande d'intervention de la CUMP, et sont-ils d'accord pour la prise en charge médiopsychologique ? Oui Non

Intervention CUMP : Recueillir la décision du coordinateur CUMP
 Immédiate Différée Non
 Si non : quelle prise en charge médiopsychologique proposée :

Si intervention CUMP
 Lieu PUMP 1 :
 Lieu PUMP 2 (si grande amplitude) :
 Heure prévue de l'arrivée du coordinateur de la CUMP sur site (si connu) : PUMP 1 :
 PUMP 2 :

Coordinateur CUMP
 - Nom : Fonction :
 - Coordonnées téléphoniques :
 - Heure d'appel :

Interlocuteur sur place
 - Nom : Fonction :
 - Coordonnées téléphoniques :
 - Heure d'appel :

ALERTE

Est recommandé d'alerter la CUMP	Accord
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé substantiellement fort par les secours	Relevé
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé substantiellement fort par les secours médicaux	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la dégradation des moyens de secours	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos fonctionnel global	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant la désattribution d'un groupe social (risques de réaction, sédition)	Relevé
Y a-t-il actualité des connaissances ne permet pas de conclure concernant	Relevé
les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les secours	
tous les cas de décès survenus dans le cadre familial	
Est-il recommandé d'alerter le coordinateur CUMP	Fort
en cas d'abandon à violence sociale ou impact médical direct	
en cas de décès accidentel en milieu professionnel	
en présent, dans la stabilité de la survenue d'un événement potentiellement traumatique.	
Est-il recommandé de ne pas alerter la CUMP	Accord
dans les problèmes de violence sociale, les mouvements de revendication, ou les négociations	Fort
dans tous les cas de mort intentionnelle du ressort	Fort
en cas d'urgence psychiatrique	Fort

ACTIVATION

Est recommandé d'activer la CUMP	Accord
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé substantiellement fort par les secours médicaux	Relevé
dans les événements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la dégradation des moyens de secours	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos fonctionnel global	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant la désattribution d'un groupe social (risques de réaction, sédition)	Relevé
Y a-t-il actualité des connaissances ne permet pas de conclure concernant	Relevé
les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les secours	
tous les cas de décès survenus dans le cadre familial	
Est-il recommandé d'activer le coordinateur CUMP	Fort
dans les problèmes de violence sociale, les mouvements de revendication, ou les négociations	Fort
dans les cas individuels	Fort
en cas d'urgence psychiatrique	Fort
en présent, dans la stabilité de la survenue d'un événement potentiellement traumatique.	Relevé
en cas de mort intentionnelle du ressort	Relevé

Relevé 0, Fort 1, Non 2, Organisation et réalisation d'intervention des CUMP. Recommandations de la SFMU en collaboration avec l'AFORCAMP SFU. Ann 11. Mod Urgences (2023) 7.432-434.

Identification et caractérisation

Événement a fort retentissement psychologique (*confrontation à la mort*)
Ou
Orsec (Préfet) ou Orsan (DG ARS)

SAMU-Centre 15
Recueil des éléments nécessaires au coordinateur CUMP
Compléter la fiche en annexe le plus exhaustivement possible avant l'alerte de la CUMP

ALERTE	
Il est recommandé d'alerter la CUMP	Accord
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours	Relatif
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos (confusion générale)	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération)	Relatif
L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernant	
les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins	
tous les cas de suicide en milieu professionnel	
tous les cas de mort violente survenue dans le cadre familial	
En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'alerter systématiquement la CUMP	
lors d'un événement à valence sociale ou impact médiatique élevés	
en cas de décès accidentel en milieu professionnel	
en préventif, dans la crainte de la survenue d'un événement potentiellement traumatique.	
Il est recommandé de ne pas alerter la CUMP	Accord
dans les problèmes de violence sociale, les mouvements de revendication, ou les négociations	Fort
dans tous les cas de mort inattendue du nourrisson	Fort
en cas d'urgence psychiatrique	Fort

ACTIVATION	
Il est recommandé d'activer la CUMP	Accord
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux	Relatif
dans les événements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos (confusion générale)	Fort
dans les événements potentiellement traumatiques entraînant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération)	Relatif
L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernant	
les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins	
En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'activer systématiquement la CUMP	
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours	
lors d'un événement à valence sociale ou impact médiatique élevés	
en cas de suicide ou de décès accidentel en milieu professionnel	
en cas de mort violente survenue dans le cadre familial	
Non-indications d'activation de la CUMP	Accord
dans les problèmes de violence sociale, les mouvements de revendication, ou les négociations	Fort
Pour des cas individuels	Fort
en cas d'urgence psychiatrique	Fort
en préventif, dans la crainte de la survenue d'un événement potentiellement traumatique.	Relatif
en cas de mort inattendue du nourrisson	Relatif

Rehal D, Prato N, Vaux I et al. Organisation et modalités d'intervention des CUMP. Recommandations de la SFMU en collaboration avec l'AFORCUMP-SFP. Ann Fr Med Urgence (2017) 7:410-424.

SAMU-Centre 15
Recueil des éléments nécessaires au coordinateur CUMP

Demandeur (Demandeur de l'intervention de la CUMP)
 ARS Médecin sur place SMUR, MCS, autre médecin Secours sur place Autres
 - Identité : Fonction : Structure :
 - Téléphone :
 - Heure d'appel :

Renseignements primordiaux (transmis par le demandeur)
 Numéro DRM :

MAJOR INCIDENT : Dimensionnement de l'événement
 Dimension de l'événement :
 Date et heure de survenue :

EXACT LOCALISATION : Localisation exacte
 Événement multi-site ? Oui Non
 Adresse(s) du (des) lieu(x) de l'événement :

TYPE : type d'événement :
 HAZARD : Danger, évolutivité
 NR B C E
 Attention (intervention CUMP après information et accord COPE)
 Évolutive (mécanisme causal toujours en cours ?)

Accès - Modalités d'accès	Nombre	Adultes ≥ 18 ans	Mineurs < 18 ans	Total	Nombre impliqués à prendre en charge par la CUMP
Lieu PPO :					
Lieu PRIM :					
Lieu CAI :					
NUMBER : Nombre de victimes					
Bilan victimaire (cf tableau)					
EMERGENCY SERVICES PRESENTS : <input type="checkbox"/> Immédiate <input type="checkbox"/> Différée <input type="checkbox"/> Non					
Demande de renfort : alerte de la CUMP en vue d'une intervention					

Les impliqués sont-ils informés de la demande d'intervention de la CUMP, et sont-ils d'accord pour la prise en charge médicosychologique ? Oui Non

Intervention CUMP : Recueillir la décision du coordinateur CUMP
 Immédiate Différée Non
 Si non : quelle prise en charge médicosychologique proposée :

Si intervention CUMP
 Lieu PUMP 1 :
 Lieu PUMP 2 (si grande ampleur) :
 Heure prévue de l'arrivée du coordinateur de la CUMP sur site (si connue) : PUMP 1 :
 PUMP 2 :

Coordinateur CUMP
 - Identité : Fonction :
 - Coordonnées téléphoniques :
 - Heure d'appel :

Intercoureur sur place
 - Identité : Fonction :
 - Coordonnées téléphoniques :
 - Heure d'appel :

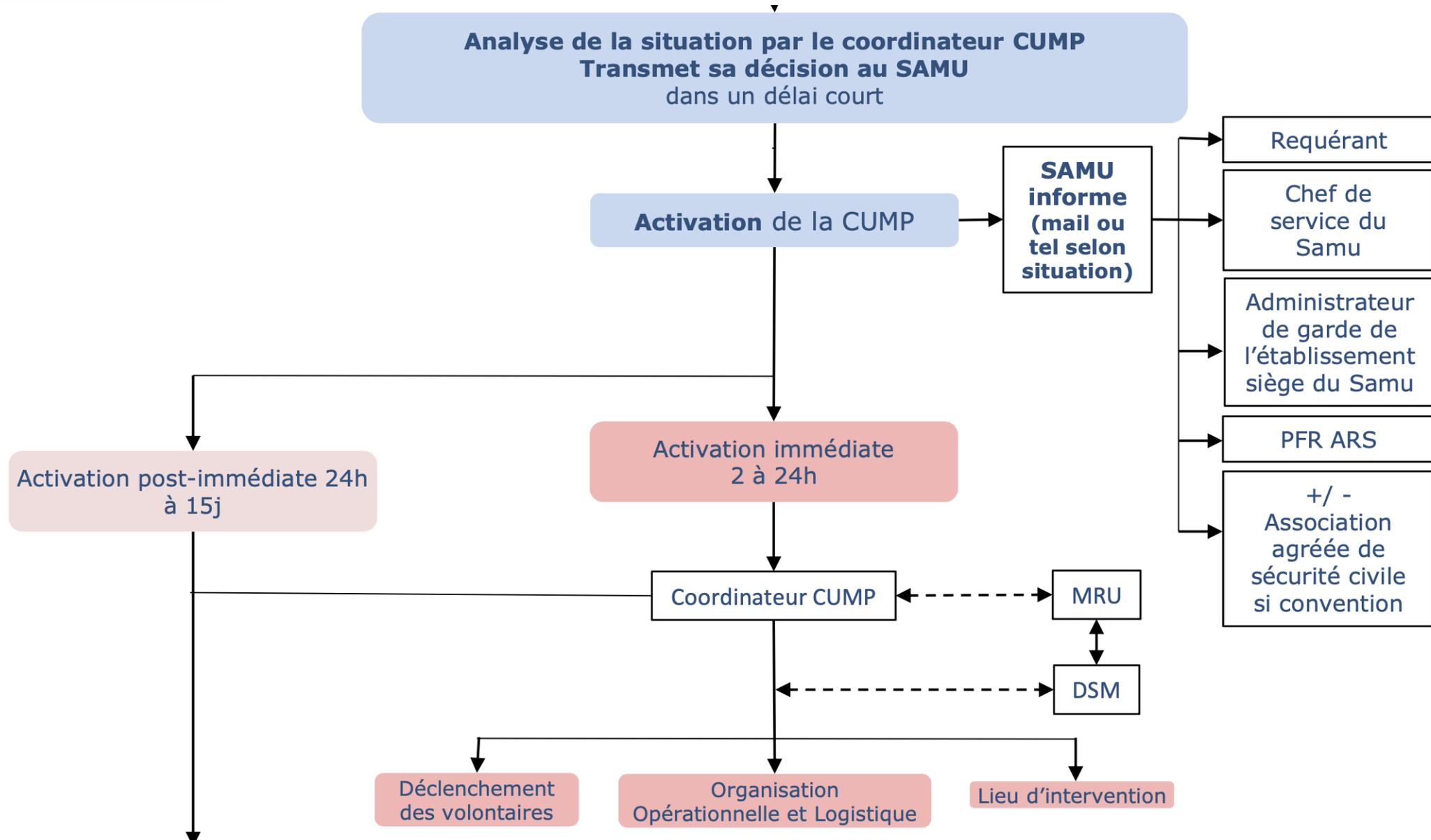


Non activation de la Cump

Analyse de la situation par le coordinateur CUMP
Transmet sa décision au SAMU
dans un délai court

Non-Activation de la CUMP

Le coordinateur CUMP propose
des solutions alternatives



Il est recommandé d'alerter la CUMP**Accord**

dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours

Relatif

dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux

Fort

dans les évènements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours

Fort

dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos (confusion générale)

Fort

dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération)

Relatif

L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernant

les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins

tous les cas de suicide en milieu professionnel

tous les cas de mort violente survenue dans le cadre familial.

En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'alerter systématiquement la CUMP

lors d'un évènement à valence sociale ou impact médiatique élevés

en cas de décès accidentel en milieu professionnel

en préventif, dans la crainte de la survenue d'un évènement potentiellement traumatique.

Il est recommandé de ne pas alerter la CUMP**Accord**

dans les problèmes de violence sociétale, les mouvements de revendication, ou les négociations

Fort

dans tous les cas de mort inattendue du nourrisson

Fort

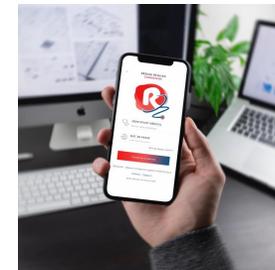
en cas d'urgence psychiatrique

Fort Urg'Ara

Il est recommandé d'activer la CUMP	Accord
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux	Relatif
dans les évènements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours	Fort
dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos (confusion générale)	Fort
dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération)	Relatif
L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernant	
les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins	
En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'activer systématiquement la CUMP	
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours	
lors d'un évènement à valence sociale ou impact médiatique élevés	
en cas de suicide ou de décès accidentel en milieu professionnel	
en cas de mort violente survenue dans le cadre familial	
Non-indications d'activation de la CUMP	Accord
dans les problèmes de violence sociétale, les mouvements de revendication, ou les négociations	Fort
Pour des cas individuels	Fort
en cas d'urgence psychiatrique	Fort
en préventif, dans la crainte de la survenue d'un évènement potentiellement traumatique.	Relatif
en cas de mort inattendue du nourrisson	Relatif

Que faire quand...

...la Cump n'est pas (encore) là ?



<https://www.urgences-ara.fr/>



Organisation et modalités d'intervention des Cellules d'Urgence Médicopsychologique. Recommandations de la Société française de médecine d'urgence (SFMU) en collaboration avec l'Association de formation et de recherche des cellules d'urgence médicopsychologique - Société française de psychotraumatologie (AFORCUMP-SFP)

Organization and methods of intervention of the Medico-Psychological Emergency Cells French Society of Emergency Medicine (SFMU) guidelines with the contribution of the Association of Formation and Research of Emergency Medico-Psychological Cells and the French Society of Psychotraumatology (AFORCUMP-SFP)



D. Rerbal · N. Prieto · J. Vaux · A. Gloaguen · JP Desclefs · B. Dahan · E. Cesareo · J. Duchenne

Il est recommandé que les soins immédiats sur le terrain débutent par la mise en place d'une organisation globale dans l'objectif de réduire la charge émotionnelle produite par l'événement. Accord fort



**Nous vous remercions
de votre attention**



Nous contacter :

urgara@urgences-ara.fr

www.urgences-ara.fr

Urg'Ara également sur les Réseaux Sociaux

